

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 12/09/2019

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Stéphane COIGNUS, Michel DVAL, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET et Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT et Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

Absent : Nicolas MENUET

Secrétaire : Bernard VOYNNET

La lecture du compte rendu de la séance du 23 mai 2019 n'a soulevé aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

FORET : MODIFICATION ETAT D'ASSIETTE 2019 – DESTINATION DES COUPES

Compte tenu du dépérissement massif des hêtres sur la forêt communale d'ESPRELS, décide :

- De vendre les grumes de hêtres des parcelles 3,12, 13, 14, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 en vente groupées par contrat d'approvisionnement, pour un volume estimatif de 450 m3 grumes à l'entreprise PIGUET en commercialisation rapide.
- De demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et accepte le devis proposé par l'ONF d'un montant de 1800 euros HT.
- D'accepter l'offre de prestation de l'entreprise CRUCEREY Arnaud (70000 PUSEY ET EPENOUX), et accepte le devis suivant :
 - . Bûcheronnage de grumes : 9.50 € HT le m3
 - . Débardage de grumes : 7.00 € HT le m3
 - . Abattage de petits pieds : 40.00 € HT de l'heure
 - . Ehoupage : 30.00 € HT l'unité
- De destiner à l'affouage le restant des produits secs non commercialisables pour un volume estimatif de 1150 m3.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

AFFOUAGE : PRIX DU STERE

- Décide à titre exceptionnel de fixer le prix du stère à 7.50 € pour l'année 2019/2020, ceci afin de compenser les frais d'abattage.

CONVENTION DE PARTENARIAT MEDIATHEQUE D'ESPRELS – MAISON D'ENFANTS DE MOIMAY

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la médiathèque municipale d'Esprels et la Maison d'Enfants de Moimay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette dernière.

DEFENSE INCENDIE : VERIFICATION BORNES INCENDIE

- Décide de retenir l'offre du mieux-disant dans le cadre du contrôle technique et d'entretien des points d'eau d'incendie,
- Autorise le Maire à faire toutes démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

MISE EN SECURITE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

- Adopte le montant des travaux qui s'élèvent à 3557,81 € HT dans le cadre de la sécurité des écoles ;
- Autorise le Maire à faire la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNAL

- Décide de modifier le budget communal comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D275 : Dépôts et cautions versées		360.00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		360.00 €
D2151 : Réseaux de voirie	360.00 €	
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles	360.00 €	

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

- Décide la création au 1^{er} octobre 2019 du budget annexe relatif à la création d'un lotissement. Il sera dénommé « budget annexe lotissement de la Voie Verte ».

Ce budget sera assujetti à la TVA.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce lotissement seront inscrites à ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier.

L'ordre du jour ayant été épousé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 19 septembre 2019

Le Maire, Michel RICHARD